

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 mai 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.067**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 mai dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« Depuis quelque temps, lorsqu'un inspecteur à la loi du tabac remet un constat portable à un commis de détaillant de tabac pris en défaut de vente de tabac à un mineur, il soumet ce dernier à un questionnaire sur la diligence raisonnable de son employeur.

Les questions posées visent à obtenir des renseignements de première main sur les efforts menés par l'exploitant pour prévenir l'infraction (ex : étendue de la formation donnée aux employés, suivis, contrôles, etc.). Une fois rempli, l'inspecteur demande habituellement au commis de le signer.

J'aimerais obtenir copie de ce questionnaire » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé  
Martin Simard

p.j.